PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des affaires constitutionnelles

2008/2234(INI)

22.1.2009

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

sur les problèmes et les perspectives de la citoyenneté européenne (2008/2234(INI))

Rapporteur pour avis: Panayiotis Demetriou

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. constate avec regret que le cinquième rapport sur la citoyenneté de l'Union ne contient aucune proposition concrète concernant l'exercice de leurs droits par les citoyens et le devoir des États membres de sauvegarder ces droits dans la pratique; demande que le sixième rapport soit plus proactif à cet égard;

2. est déçue que la Commission n'ait pas consulté la société civile lors de la préparation du cinquième rapport et escompte que de telles consultations auront lieu lors de la préparation du sixième rapport, conformément aux engagements pris par la Commission;

3. souligne, à la lumière du Flash Eurobaromètre n° 213 (enquête Eurobaromètre 2007), d'après lequel seulement 31 % des participants s'estiment bien informés de leurs droits de citoyens européens, que besoin urgent il y a de lancer des campagnes d'information de meilleure qualité et plus efficaces (par exemple en créant un programme "citoyenneté" dans les écoles et les universités, en vue de préparer la jeune génération à une citoyenneté active);

4. compte tenu notamment du nombre peu élevé de citoyens résidant dans un autre État membre qui profitent de la possibilité qui leur est offerte de voter ou de se porter candidat aux élections européennes ou municipales dans leur État de résidence, et des obstacles pratiques auxquels les électeurs potentiels sont trop souvent confrontés dans l'exercice de leurs droits, est d'avis que les élections européennes de 2009 devraient être considérées comme une occasion de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action paneuropéen, destiné à développer l'identité européenne des citoyens européens et à les sensibiliser à leurs droits; regrette, dès lors, que le cinquième rapport n'y fasse aucune allusion;

5. souligne la nécessité de mettre en place des initiatives visant à promouvoir les droits de citoyenneté européenne auprès des jeunes gens; souligne dès lors l'importance cruciale de programmes tels que "Jeunesse en action pour la période 2007-2013", qui a été conçu pour favoriser un dialogue structuré avec les jeunes aux niveaux régional, national et européen;

6. se réjouit de l'adoption récente de la déclaration politique intitulée "Communiquer sur l'Europe en partenariat" et estime qu'une campagne d'information sur la citoyenneté de l'Union et les droits spécifiques qui en découlent devrait devenir une priorité essentielle;

7. invite la Commission à élaborer des plans de mise en œuvre de l'"initiative citoyenne" que prévoit le traité de Lisbonne, quand bien même le processus de ratification de celui-ci serait toujours en cours;

8. demande que les modifications nécessaires soient apportées, dans tous les États membres, aux procédures électorales européennes afin de les rendre plus semblables les unes aux autres et de trouver des moyens d'encourager une citoyenneté européenne active (grâce à des listes transnationales, par exemple) et réclame la mise en place de campagnes

d'information appropriées à ce sujet une fois que les réformes susmentionnées auront été achevées.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	22.1.2009
Résultat du vote final	+: 20 –: 3 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Enrique Barón Crespo, Richard Corbett, Jean-Luc Dehaene, Andrew Duff, Anneli Jäätteenmäki, Aurelio Juri, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Timothy Kirkhope, Jo Leinen, Íñigo Méndez de Vigo, Ashley Mote, Adrian Severin, József Szájer, Riccardo Ventre, Andrzej Wielowieyski
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Costas Botopoulos, Carlos Carnero González, Panayiotis Demetriou, Roger Helmer, Klaus-Heiner Lehne, Gérard Onesta, Sirpa Pietikäinen, Kathy Sinnott, Mauro Zani